

# Convention entre l'Etat, la Région et le Département de Vaucluse

A travers cet accord portant sur « les transports durables au quotidien », les acteurs publics et privés s'engagent à améliorer les mobilités routières et plus largement les déplacements des habitants.

Publié le 19 février 2021

## Une convention pour résorber onze « points noirs » routiers dans la région.

« Deux sont situés en Vaucluse, à Orange pour réaliser une bifurcation entre les autoroutes A7 sud et l'A9 sud et à Bonpas, à Avignon, où se rejoignent plusieurs axes fréquentés en provenance du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône avec plusieurs axes, l'A7, la RN 7 et la RD 900 » a précisé **Thierry Lagneau, Vice-président du Conseil départemental, chargé des Travaux, de l'Aménagement et de la Sécurité, qui a paraphé la convention pour le Département de Vaucluse.**

Cette signature s'est déroulée en présence de Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué chargé des Transports et de Renaud Muselier, Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cet accord réunit également les Conseils départementaux des Alpes-Maritimes, du Var et des Hautes-Alpes, les Métropoles Nice Côte d'Azur et Aix-Marseille, également mobilisés sur ces questions de transport et de mobilités, en lien avec la SNCF et Vinci Autoroutes.

« Résorber les points noirs autoroutiers n'est pas seulement un enjeu de sécurité routière mais aussi de santé publique. C'est pourquoi le Département participera à hauteur de 22 M€ à cet important programme. Je me réjouis que nous puissions conjuguer nos efforts avec l'Etat, le Conseil régional et les sociétés autoroutières » souligne **Maurice Chabert, Président du Conseil départemental de Vaucluse.**



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09